



**DECISION DE DELEGATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTERE DE LA FEDERATION
WALLONIE-BRUXELLES – ABSENCE/EMPECHEMENT**

NUMERO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-ABS-AGS-1096

I. Cadre de la décision

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française (*Choisissez l'article pertinent : 13, §2 ; 14 ; 15 ; 20, §1^{er} ; 20, §2 ; 21, §1^{er} ; 21, §2, 1^o*) :

- Article 14

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation pour ses compétences propres durant son absence/empêchement

- Entité : Administration générale du Sport
- Rang et/ou fonction : Rang 16+ – Administrateur général f.f.
- Nom et prénom : POLOME Yves

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation durant l'absence/empêchement

- Entité : Service général de la Politique sportive
- Rang et/ou fonction : Rang 15 – Directeur général adjoint
- Nom et prénom : BOURGEOIS Charles

III. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence/empêchement

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

IV. Durée de la délégation

S'il s'agit d'une absence ou d'un empêchement ponctuel, vous devez mentionner la période visée (début et fin).

S'il s'agit d'un acte visant toutes vos absences/empêchements futurs, l'acte entrera en vigueur à la date de sa publication au Moniteur belge et/ou sur le site « Gallilex » et sera activé lors de chaque absence/empêchement.

Pour les absences/empêchements de moins d'un mois, l'acte ne doit pas être publié au Moniteur belge et/ou sur le site « Gallilex » mais bien notifié au destinataire de la décision.

- Date de début d'absence :
- Date de fin d'absence :

Date et signature du subdélégué

03 octobre 2023
Charles BOURGEOIS

Date et signature de l'autorité déléguée

02 octobre 2023
Yves POLOME